



## URBANISME

### AVIS D'ANNONCE DE PROJET

Le Collège communal fait savoir qu'en vertu du Code du Développement Territorial, il est saisi d'une demande de **permis d'urbanisme**.

Le demandeur est la **S.P.R.L. NIDO Concept mandatée par Monsieur et Madame MICHAUX/PIERARD** demeurant **Fau Sainte-Anne, 18, 5340 Gesves**.

Le bien concerné est situé **rue des Papillons à 5364 Schaltin** et cadastré **7e division, SCHALTIN, section A n° 41W**.

Le projet consiste en la **construction d'une habitation unifamiliale** et présente les caractéristiques suivantes : application de l'article D.IV.40 qui concerne les demandes impliquant un ou plusieurs écarts aux plans communaux d'aménagement adoptés avant l'entrée en vigueur du Code et devenus schémas d'orientation locaux, aux règlements adoptés avant l'entrée en vigueur du Code et devenus guides et aux permis d'urbanisation :

- Ecart par rapport aux prescriptions urbanistiques du lotissement PIERLOT autorisé le 25 juin 2012 (lot n° 2) :
  - le projet présente une mitoyenneté par le volume secondaire au lieu du volume principal ;
  - le niveau du rez est supérieur à 30 cm par rapport au niveau de la voirie.

Le dossier peut être consulté **uniquement sur rendez-vous** (083/61.52.34 – urbanisme @hamois.be) durant les jours ouvrables du lundi au vendredi de 8h30 à 12h, au Service urbanisme de l'Administration communale de Hamois, rue du Relais, 1 à 5363 Emptinne.

Des explications sur le projet peuvent être fournies auprès du Service urbanisme de l'Administration communale de Hamois, rue du Relais, 1 à 5363 Emptinne (083/61.52.34 – urbanisme@hamois.be).

**Les réclamations et observations écrites sont à envoyer du 14 février 2021 au 1er mars 2021 au Collège communal, soit:**

- par courrier ordinaire à l'adresse suivante : Administration communale de Hamois – Service urbanisme, Rue du Relais, 1, 5363 Emptinne ;
- par courrier électronique à l'adresse suivante : [urbanisme@hamois.be](mailto:urbanisme@hamois.be)

Fait à Hamois, le 09 février 2021.